

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE TAVAux

COMMUNE DE CHAMPDIVERS

4 rue du château
39500 CHAMPDIVERS
TEL : 03.84.70.00.65
mairie@champdivers.fr

**Procès- verbal de la séance du
Conseil municipal du 25 août 2023**

Présents : Meugin Olivier. Maugain Brigitte Mouquod François-Xavier. Bainier Marine. Berthet Olivier. Boichut Olivier. Combe Sylvain. Santina Angélique.

Absents, excusés : Beltramelli Jérôme. Dormoy Anthony. Wachowicz Laurence.

Pouvoir : Wachowicz Laurence à Mouquod François-Xavier.

Secrétaire de séance : Maugain Brigitte.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Accompagnatrice de bus : Le maire rappelle à l'assemblée le débat qui avait eu lieu lors de la réunion du conseil municipal du 9 juin dernier. La ville de Tavaux prenait en charge 100 % des frais d'accompagnement pour les 2 bus de ramassage scolaire, environ 30 000 €/an. Ce service n'étant pas une obligation, la ville de Tavaux a informé la mairie qu'à compter de la rentrée de septembre 2023, elle ne paierait plus ces frais d'accompagnement. Le coût du salaire et des cotisations de l'accompagnatrice pour Champdivers était de 17 819 € pour la période de septembre 2021 à août 2022. Ainsi, il avait été décidé que la commune de Champdivers ne peut pas payer un tel coût et que le poste d'accompagnatrice de bus serait supprimé. Par mail du 04 août dernier, la ville de Tavaux propose de participer financièrement, avec Molay et Champdivers, pour le maintien du poste d'accompagnatrice de bus, à hauteur de 4 422 € pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que si les communes de Tavaux et Molay acceptent leur participation financière, Champdivers en fera de même et le poste d'accompagnatrice de bus pourra être maintenu. Le conseil décide également que pour financer le poste d'accompagnatrice de bus, le poste d'adjoint technique (4 H/semaine) va être supprimé (agent de distribution du courrier aux habitants de la commune et gestion des locations de la salle des fêtes). Si c'est nécessaire, la commune de Champdivers ne cotisera plus pour le fonctionnement de la Maison des Services du Finage de Tavaux.

Le maire



Olivier Meugin.